HORIZON PRÉSENCES

Procédure de justification des absences

Guide pratique pour les parents • Année scolaire 2026-2027

1. Accéder à Horizon Présences

Rendez-vous sur https://presence.scolares.be. À la première connexion, cliquez sur « Première connexion ? Demander son mot de passe » et indiquez l'adresse e-mail connue de l'école. Vérifiez vos courriers indésirables si vous ne recevez pas le message.

La plateforme s'utilise dans un navigateur, sans application à installer. Vous pouvez enregistrer le lien dans vos favoris ou créer un raccourci sur votre smartphone.

2. Consulter les absences et envoyer un justificatif

Dans « Absences », sélectionnez votre enfant. Les absences non justifiées apparaissent en rouge. Cliquez sur « Envoyer un justificatif », indiquez les dates, puis joignez un fichier (PDF, photo…) ou photographiez directement le document avec votre téléphone. Cliquez ensuite sur « Envoyer ».

Les justificatifs sont transmis directement à l'école : plus besoin de papier ni d'envoi par e-mail. La direction examine les documents et les accepte ou les refuse : le dépôt ne vaut pas validation.

3. Règles et délais

Pour les enfants soumis à l'obligation scolaire, de la troisième maternelle (M3) à la sixième primaire (P6) :

- Une absence peut être justifiée par les parents pour trois jours consécutifs au maximum ; à partir du quatrième jour, un certificat médical est nécessaire.
- Le justificatif doit être transmis dans les 10 jours ouvrables scolaires. Depuis le 5 octobre 2026, ce délai est appliqué strictement dans Horizon Présences.
- Une absence non justifiée dans les délais peut être comptabilisée comme injustifiée. À partir de neuf demi-journées injustifiées, les démarches réglementaires prévues peuvent être engagées.

De l'accueil à la deuxième maternelle (M2), les enfants ne sont pas soumis aux mêmes obligations de justification.

4. Responsabilités et assistance

Les parents transmettent les justificatifs dans les délais. L'école assure leur examen et leur validation, mais ne peut garantir des rappels individuels systématiques.

Activez votre accès dès maintenant, même si aucune absence n’est à justifier. En cas de difficulté, contactez le secrétariat ou la direction.

Mode d’emploi illustré également disponible sur le site de l’école, rubrique « Documents utiles ».